

Paris, le 3 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP EQUI-CONGRETHIS (FR0011232412), géré par la société de gestion Equigest, et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération

Le fonds fête ses 3 ans ; la performance atteinte à ce jour nette des frais est de 3,86% par an. L'objectif de 4% environ net de frais de gestion par an ne paraît plus atteignable compte tenu du niveau des taux, du profil de risque choisi et des contraintes de gestion. Les taux ayant beaucoup baissé depuis le lancement de fonds, la société de gestion a pris la décision de modifier les contraintes de gestion du prospectus afin de les adapter à l'environnement économique actuel.

La modification de l'objectif de gestion va entraîner un changement des modalités de calcul de la commission de surperformance du fait de modification du seuil de déclenchement.

L'Autorité des Marchés Financiers a donné son agrément aux modifications des contraintes de gestion en date du 3 juillet 2015, celles-ci entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2015.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- le Profil de risque :

Modification du profil de rendement / risque : Oui

Augmentation du profil rendement / risque : Oui

Augmentation des frais : Oui

- L'objectif de gestion :

Ancienne rédaction : Le FCP a pour objectif de générer de la performance, en participant à l'évolution des marchés monétaires, obligataires, obligations convertibles et actions. Il met en œuvre une allocation d'actif flexible et réactive entre ces 4 marchés et vise à offrir à l'investisseur, sur une période de 3 ans, un rendement net de frais de gestion de l'ordre de 4% l'an, cet objectif ne constituant en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Nouvelle rédaction : Le FCP a pour objectif de générer de la performance, en participant à l'évolution des marchés monétaires, obligataires, obligations convertibles et actions. Il met en œuvre une allocation d'actif flexible et réactive entre ces 4 marchés et vise à offrir à l'investisseur, sur une période de 2 ans, un rendement net de frais de gestion d'environ 3% par an, cet objectif ne constituant en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

- **Les contraintes de gestion :**

Ancienne rédaction : L'exposition du FCP au risque action, limitée à 20% de l'actif net, se fera à travers des actions et/ou des obligations convertibles ou assimilées. Aucune ligne action ne pourra dépasser 1% de l'actif net.

Nouvelle rédaction : L'exposition du FCP au risque action, limitée à 25% de l'actif net, se fera à travers des actions et/ou des obligations convertibles ou assimilées. Aucune ligne action ne pourra dépasser 2% de l'actif net.

Ancienne rédaction : Le fonds est exposé au minimum à 50% de l'actif net en obligations (fixes, variables, indexées, convertibles...) émises par des émetteurs d'un pays membre de l'OCDE, et devront être notées lors de leur acquisition « Investment Grade » par l'une au moins des 3 agences Moody's/S&P/Fitch. La pondération par émetteur noté high yield ou non noté (rating établi par l'une au moins des agences de notation S&P, Moody's et Fitch) sera limitée, lors de leur acquisition, à 3% maximum de l'actif net.

Nouvelle rédaction : Le fonds est exposé au maximum à 60% de l'actif net en obligations High Yield et non notés. L'investissement en obligations High Yield est limité à 30% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme High Yield).

La pondération par émetteur noté High Yield ou non noté (rating établi par l'une au moins des agences de notation S&P, Moody's et Fitch) sera limitée à 3% maximum de l'actif net.

L'ancienne rédaction du prospectus ne précisait pas la limite d'exposition en obligations high yield ce qui est dorénavant le cas avec la nouvelle rédaction du prospectus.

- **Les frais :**

La modification de l'objectif de gestion va entraîner un changement des modalités de calcul de la commission de surperformance du fait de modification du seuil de déclenchement.

Ancienne rédaction : dès lors que la valeur liquidative du FCP progresse de plus de 4% annualisés, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 15% TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 4%.

Nouvelle rédaction : dès lors que la valeur liquidative du FCP progresse de plus de 3% annualisés, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 15% TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 3%.

Cette modification sera effective à compter du 1^{er} octobre 2015, date du nouvel exercice du fonds.

Un rappel de l'ensemble des frais et commissions est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Avant le 01/10/2015	A compter du 01/10/2015
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2,00% maximum	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	0,00%	0,00%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	0,00%	0,00%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	0,00%	0,00%
Frais de gestion internes et externes à la société de gestion	1,20% TTC maximum sur les encours compris entre 0 et 10 millions d'euros 1,10% TTC maximum sur les encours compris entre 10 et 20 millions d'euros 1,00% TTC maximum sur les encours au-delà de 20 millions d'euros	1,20% TTC maximum sur les encours compris entre 0 et 10 millions d'euros 1,10% TTC maximum sur les encours compris entre 10 et 20 millions d'euros 1,00% TTC maximum sur les encours au-delà de 20 millions d'euros
Frais indirects	Néant	Néant
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance au-delà de 4% annualisé. En cas de sous performance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP	15% TTC de la surperformance au-delà de 3% annualisé. En cas de sous performance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP.
Commissions de mouvement Société de gestion	0,30% TTC maximum sur les actions, rien sur les autres valeurs mobilières.	0,30% TTC maximum sur les actions, rien sur les autres valeurs mobilières.
Dépositaire	De 4 à 60 € TTC (selon le pays)	De 4 à 60 € TTC (selon le pays)

3. Eléments à ne pas oublier

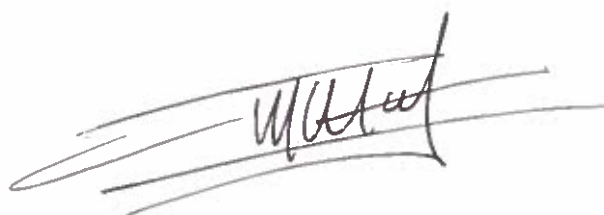
Nous vous précisons que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus d'Equi-Congrethis modifiés, sont disponibles :

- au Siège Social de la société de gestion EQUIGEST – 153 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris – ils vous seront adressés sur demande écrite dans un délai d'une semaine.
- sur le site www.equigest.fr

Si les modifications vous conviennent, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment, le fonds ne prélevant pas de frais de sortie.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute précision complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Yves EMAROT
Secrétaire Général